



LIT ET MIXE, le 06/03/2023

M. Gérard NAPIAS, Maire

à

**Madame, Monsieur,
le(la)conseiller(e) Municipal(e)**

CONVOCAATION

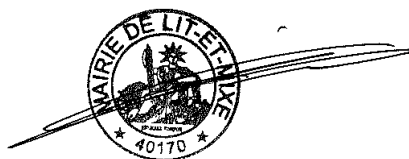
Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira, en session **ordinaire, le lundi 13 mars 2023 à 18h30 à la salle du Conseil municipal.**

Je vous adresse la note de synthèse concernant le contenu de cette séance ainsi que le compte rendu de notre dernière réunion.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur à l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire. Gérard NAPIAS



Ordre du Jour :

- Approbation du Compte de Gestion – Budget de la commune pour l'exercice 2022
- Approbation du Compte de Gestion – Budget du camping municipal pour l'exercice 2022
- Approbation du Compte de Gestion – Budget Eau et assainissement pour l'exercice 2022
- Approbation du Compte Administratif – Budget Commune pour l'exercice 2022
- Approbation du Compte Administratif – Budget Camping municipal pour l'exercice 2022
- Approbation du Compte Administratif – Budget Eau et assainissement pour l'exercice 2022
- Création d'un poste d'agent contractuel de droit public pour accroissement temporaire d'activité au sein du service technique communal.
- Création de postes d'agents contractuels de droit public pour accroissement saisonnier du camping municipal.
- Création de postes d'agents contractuels de droit public pour accroissement saisonnier des services municipaux.
- Espace commercial du Cap de l'Homy - Location saisonnière consentie à la SARL ETS PEHAU
- Espace commercial du Cap de l'Homy - Location saisonnière consentie à la SARL L'HOMY
- Espace commercial du Cap de l'Homy - Location saisonnière consentie à M. NAEYAERT Lionel
- Espace commercial du Cap de l'Homy - Location saisonnière consentie à M. Yoann POILANE
- Espace commercial du Cap de l'Homy - Location saisonnière consentie à M. René ESCOS